



18, rue Saint ELOI  
67520 KIRCHHEIM

☎ : 03.88.87.59.93

☎ : 03 88 04 14 21

E-Mail: [jp.hanus@eg-securite.fr](mailto:jp.hanus@eg-securite.fr)

page WEB: <http://www.eg-securite.fr/>

## **CONTRAT DE MAINTENANCE Pour ordinateurs PC compatibles**

ENTRE LES SOUSSIGNES,

Européans Gardians, inscrite au registre du commerce de Saverne sous le numéro 40496721800011 dont le siège social est au 18, Rue saint ELOI 67520 KIRCHHEIM dénommé le prestataire.

Représentée par la Direction Commerciale,

d'une part,

ET,

d'autre part,

### **ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT -**

La société Européans Gardians s'engage à entretenir votre ordinateur dans les conditions définies ci-après.

### **ARTICLE 2 - PERIODICITE DES VISITES -**

Il est convenu que le nombre de visites de maintenance est fixé à 1 par an. Elles auront lieu uniquement les jours ouvrés

### **ARTICLE 3 - OBLIGATIONS -**

La société Européans Gardians s'engage vis-à-vis du titulaire, lors de chaque intervention, à signaler toutes anomalies constatées ainsi que les opérations effectuées au client.

### **ARTICLE 4 - OBLIGATION DU TITULAIRE DU CONTRAT -**

Le titulaire s'engage :

- 1) A assurer toutes facilités au personnel de la Société Européans Gardians pour accéder aux locaux et à l'installation.
- 2) A avertir la Société Européans Gardians de tout incident concernant le fonctionnement de l'ordinateur.
- 3) A ne pas intervenir, ni laisser intervenir une tierce personne sur l'installation faisant l'objet du contrat.



18, rue Saint ELOI  
67520 KIRCHHEIM

☎ : 03.88.87.59.93

☎ : 03 88 04 14 21

E-Mail: [jp.hanus@eg-securite.fr](mailto:jp.hanus@eg-securite.fr)

page WEB: <http://www.eg-securite.fr/>

## **ARTICLE 5 - PRESTATIONS COMPRISES DANS LA REDEVANCE -**

Il est compris dans le redevance, l'ensemble des frais de mains d'œuvre et de déplacements nécessaire à la maintenance de l'ordinateur sur le lieu d'exploitation

En outre ce contrat vous permet de bénéficier des avantages suivants:

- 1- Une visite annuelle d'entretien et de maintenance à domicile avec remise à niveau des logiciels et des pilotes du matériel
- 2- Un accès à la maintenance par téléphone gratuite illimitée
- 3 - Une remise de 40 % sur nos tarifs SAV
- 4 - des tarifs préférentiels sur le matériel (avec des conseils d'achats)
- 5 - des infos régulières sur les nouveautés et les alertes de sécurité
- 6 - des conseils: d'utilisation, de mise à jour et de choix sur le matériel comme les logiciels
- 7 - Pas de frais de prise en charge en atelier
- 8 - délais d'intervention raccourcis (vous êtes prioritaire!)

## **ARTICLE 6 - PRESTATIONS HORS REDEVANCE -**

Ne sont pas compris dans le cadre du contrat la remise en état de l'ordinateur pour des pannes logicielles et/ou matérielles ni les ajouts de matériel ou l'installation de nouveaux logiciels; ces prestations faisant l'objet d'une facturation séparée précédée d'un devis gratuit oral ou écrit sur simple demande

## **ARTICLE 7 - ENTREE EN VIGUEUR -**

Le présent contrat prendra effet dès réception par le client de l'exemplaire du contrat contresigné par Européans Gardians, de l'exemplaire daté et signé par le titulaire.

## **ARTICLE 8 - DUREE -**

Sauf cas de résiliation, le présent contrat est conclu jusqu'au 31 Décembre de l'année de signature puis pour une durée de 1 an, il sera renouvelable par tacite reconduction au début de chaque année civile à défaut d'avoir été résilié par courrier recommandé 3 mois au moins avant son terme.

## **ARTICLE 9 - RESILIATION -**

Le contrat pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des deux parties à chaque échéance annuelle, moyennant un préavis de trois mois avec notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il pourra être résilié par Européans Gardians si le paiement de la facture n'a pas lieu dans les 60 jours suivants son émission.



18, rue Saint ELOI  
67520 KIRCHHEIM

☎ : 03.88.87.59.93

☎ : 03 88 04 14 21

E-Mail: [jp.hanus@eg-securite.fr](mailto:jp.hanus@eg-securite.fr)

page WEB: <http://www.eg-securite.fr/>

## **ARTICLE 10 - SUSPENSION -**

L'exécution du présent contrat sera suspendue sans notification préalable en cas :

- de non paiement par le titulaire de la redevance,
- d'évènements majeurs ne permettant pas à Européans Gardians d'intervenir normalement.
- si le client ne respecte pas l'article 4 du présent contrat

## **ARTICLE 11 - REVISION DES PRIX -**

Ce tarif pourra être révisé chaque début d'année.

Ce tarif est également susceptible de révision en cas de modification importante de votre installation.

## **ARTICLE 12 - CONDITION RESOLUTOIRE -**

Il est expressément convenu entre les soussignés, qu'en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties d'une des obligations du présent contrat, celui-ci sera résilié quinze jours après une mise en demeure restée sans effet sans qu'il ne soit besoin d'aucune formalité judiciaire, avec toutes les conséquences pour la partie défaillante.

## **ARTICLE 13 – CONDITIONS TARIFAIRES -**

Le tarif de la prestation est fixée au départ à :

**150,50 Euros HT pour un an soit un prélèvement de : 15 , 00 Euros T.T.C. / mois**

Le contrat est annuel et payable d'avance. le prélèvement automatique mensuel ou périodique, lorsqu'il est accordé, ne constitue qu'une facilité de paiement. Toutefois le non paiement d'une échéance amène à pélever le mois suivant le prélèvement du mois précédent en plus du mois en cours majorés des frais réclamés par la banque ainsi que d'éventuels frais administratifs. La 2<sup>ème</sup> échéance consécutive extournée (quelqu'en soit le motif) amène à suspendre les prélèvements et dès lors la totalité de l'année en cours devient exigible immédiatement; majorés des frais. Le contrat est alors suspendu jusqu'à la mise à jour des règlements (voir article 10 du contrat)

## **ARTICLE 14 - CONTESTATIONS -**

Toute contestation relative au présent contrat sera à défaut d'accord amiable entre les parties, de la compétence des tribunaux de Strasbourg.

Fait en double exemplaire le

Pour Européans Gardians

La direction

Pour le client

(bon pour accord)